

Séance du conseil communal du 13 juillet 2011

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Modifications du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications du règlement de circulation du 11 juillet 1997.

03. Approbation d'actes notariés.

- Le conseil communal décide avec huit voix et trois abstentions d'approuver un acte notarié par lequel la Fabrique d'Eglise de Bourglinster cède, dans un but d'utilité publique, à savoir la construction d'une maison relais pour enfants, à la commune une parcelle sise à Bourglinster, au lieu-dit « rue d'Imbringen », d'une contenance de 1,51 ares. La cession en question a eu lieu en compensation de travaux de rénovation effectués et financés par la commune dans l'église de Bourglinster.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain sise à Junglinster, au lieu-dit « beim Rosstur », d'une contenance de 1,57 ares, de la part de Jean Schummer, dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'un centre de recyclage intercommunal.
- Le conseil communal décide avec huit voix et trois abstentions d'approuver un acte notarié entre la commune de Junglinster et les conjoints Marie-Thérèse Rischette-Frank et Marianne Rischette concernant l'échange de terrains en vue de la création d'une zone artisanale à Junglinster aux alentours de la station RTL.

04. Approbation d'un compromis d'échange.

Le conseil communal décide avec cinq voix contre quatre et deux abstentions d'approuver un compromis d'échange conclu entre le collège échevinal et les époux Kapgen-Flies de Junglinster dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 131 entre Junglinster et Bourglinster.

05. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un contrat de bail à loyer conclu le 1^{er} juillet 2011 entre le collège échevinal et la société Ecogec-Immobilière s.a. de Junglinster, portant sur la location de deux parcelles sises à Bourglinster au lieu-dit « tèschend de Stroossen » pour y aménager une aire de repos.

06. Modification des droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise à 75.-€ pour les cours de 60 heures et à 100.-€ pour les cours de 90 heures par cours et par personne à partir de l'année scolaire 2011/2012.

07. Modification du règlement-taxe fixant les tarifs des interventions du Service d'Incendie et de Sauvetage.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier comme suit l'article 1^{ier} du règlement communal fixant les tarifs des interventions du Service d'Incendie et de Sauvetage:

Article 1^{ier}:

Pour les prestations du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Junglinster, les tarifs sont fixés comme suit:

<u>A. Personnel</u>	Pompier, Sauveteur, Ambulancier	10.-€/heure
	Idem, tarif de nuit (22h00-06h00)	13.-€/heure
<u>B. Véhicules</u>	Fourgon d'intervention	
	> 3,5 t	100.-€/heure
	< 3,5 t	50.-€/heure
<u>C. Mise à disposition de matériel</u>	Pompe Moteur	40.-€/heure
	Groupe électrogène	30.-€/heure

<u>D. Consommables</u>	Ventilateur à haute pression	25.-€/heure
	Pompe électrique	30.-€/jour
<u>E. Formations</u>	Tuyauterie (100m)	25.-€/jour
	Sac de sable vide	1,20.-€/pièce
<u>F. Visites SPIS</u>	Sac de sable rempli, par lot de 10	15.-€/lot
	Consommables	frais effectifs
<u>G. Autres</u>	Gaz	idem
	Générale, par heure	20.-€/personne
	Fire-Trainer, Location	500.-€ caution
	idem, y compris explications	380.-€/jour
	idem, à partir du 2 ^{ième} jour	350.-€/jour
	Visite sans avis	50.-€/heure
	Visite avec avis	80.-€/heure
	Contrôle plans	50.-€/heure
	Cylindre FBF Région	frais effectifs
	Alerte mal intentionnée	600.-€/forfait
	Détection incendie sans incendie	320.-€/forfait
	Idem ayant la même cause au cours de la même année	400.-€/forfait

08. a. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2012.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2012 comme suit:

- A: 265%
- B₁: 375%
- B₂: 265%
- B₃: 140%
- B₄: 140%
- B₅: 265%
- B₆: 265%

08. b. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2012.

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne rien changer au taux de l'impôt commercial et de le fixer à 250% pour l'année d'imposition 2012.

09. a. Approbation d'une convention fixant les conditions et modalités du PAP « im Kickert/Hellapelbaum » à Gonderange.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée le 4 juillet 2011 entre le collège échevinal et la société Leruth Immobilière, lotisseur du plan d'aménagement particulier, concernant des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « im Kickert, Hellapelbaum », et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité du projet.

09. b. Approbation d'une convention fixant les conditions et modalités du PAP « um Wangert » à Beidweiler.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée le 27 mai 2011 entre le collège échevinal et Marie-Jeanne Flesch, lotisseur du plan d'aménagement particulier, concernant des fonds sis à Beidweiler, au lieu-dit « um Wangert », et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité du projet.

10. Avis relatif à la proposition d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux d'une ancienne ferme sise à 5, rue d'Eschweiler à Beidweiler.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la proposition d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux de l'ancienne ferme sise à 5, rue d'Eschweiler à Beidweiler.

11. Décomptes de travaux extraordinaires.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes suivants concernant des travaux extraordinaires complètement réalisés:

- Aménagement d'une piste pour la pratique du skateboard à Junglinster, 2010, 49.169,77.-€;

- Renouvellement de la conduite d'eau entre Eisenborn et Imbringen, 2007, 54.330,49.-€;
- Redressement du CR 131 dans la traversée d'Imbringen, 2005-2009, 565.918,71.-€
- Mise en œuvre d'enrobés denses à chaud et goudronnage des chemins ruraux aux lieux-dits « an Duelen » à Junglinster, « Jean Haris » à Blumenthal, « Haed » à Rodenbourg, « Dennebjerg » à Bourglinster et « Steipesbjerg » à Beidweiler, 2009-2011, 122.060,42.-€.

12. Projet et devis concernant le réaménagement de la rue d'Olingen à Eschweiler.

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et deux abstentions d'approuver le projet et le devis concernant les travaux de réaménagement de la rue d'Olingen à Eschweiler au montant de 1.272.125.-€.

13. Inscription d'un crédit au budget concernant le renouvellement de la canalisation à Eschweiler.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire au service extraordinaire du budget de l'année en cours un nouvel article « Renouvellement de la canalisation dans la traversée d'Eschweiler » avec un montant de 5.000.-€ pour frais d'études.

14. a. Devis et vote d'un crédit y relatif concernant l'aménagement d'une classe supplémentaire et les mesures pour l'amélioration de l'acoustique dans le bâtiment scolaire « Loupescht » à Junglinster.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et deux abstentions d'approuver le devis établi par le service technique et d'inscrire au service extraordinaire du budget de l'année en cours un nouvel article « Aménagement d'une classe supplémentaire et mesures pour l'amélioration de l'acoustique dans le bâtiment scolaire « Loupescht » à Junglinster » avec un montant de 80.000.-€.

14. b. Devis et vote d'un crédit y relatif concernant l'aménagement d'une cantine sur le site scolaire de Bourglinster.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et deux abstentions d'approuver le devis établi par le service technique et d'inscrire au service extraordinaire du budget de l'année en cours un nouvel article « Aménagement d'une cantine sur le site scolaire de Bourglinster » avec un montant de 10.000.-€.

15. Divers et questions au collège échevinal.

16. Nomination d'un salarié à mi-temps dans le domaine socio-éducatif pour une durée de deux ans.

Enrica Pianaro obtient avec dix voix et une abstention une nomination au poste de salariée à mi-temps à durée déterminée de deux ans avec effet au 1^{ier} octobre 2011.

17. Démission d'un fonctionnaire communal.

Le conseil communal décide avec huit voix contre trois d'accepter la démission de Alex Borri de ses fonctions d'ingénieur-technicien avec effet au 1^{er} septembre 2011.

18. Avis sur la décision du conseil d'administration du Centrest portant création d'un 2^{ième} poste à mi-temps.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la décision prise par le conseil d'administration de l'office social du Centrest dans sa séance du 4 mai 2011 concernant la création d'un 2^{ième} poste à mi-temps au secrétariat.